



Litige avec mon assurance automobile

Par **Bruno44**, le **07/01/2012** à **15:45**

Bonjour,

Je suis en désaccord avec mon assurance auto, car après un sinistre non responsable, l'assurance ne prends pas en charge toutes les réparations!!!!

Je m'explique:

Mon accident est arrivé alors que je circulais dans un rond point, je tournais à gauche avec clignotant et un véhicule est arrivé à contre-sens et m'a percuté au niveau de l'aile avant gauche.

Pièces prises en charge par l'assurance:

Amortisseur gauche, pneu gauche(en fonction de la vétusté).

Pièces non prises en charge:

Amortisseur droit, pneu droit.

Après contact avec l'assurance, ils m'ont dit que le coté droit est à ma charge car il n'a rien a voir avec le sinistre et que je dois payer les réparations plein pot.

Est il normal que je doive payer des réparations alors que j'ai souscrit une assurance tout risque et que je ne suis pas responsable???

Par **chaber**, le **07/01/2012** à **19:04**

Bonjour

bien que vous êtes assuré en Tous risques, l'assureur ne peut intervenir que sur les dommages consécutifs à l'accident soit l'avant gauche comme vous le précisez.

les dommages côté droit n'ayant aucunement rien à voir avec le choc à l'avant gauche, et sont à votre charge